



PROJET EDUCATIF 2025

Centre Accueil Replonges Loisirs

120 rue du Paget

01750 Replonges

E-mail : carel.replonges@gmail.com

Téléphone : 06.18.67.44.00

N° organisateur : 001ORG00447



Commune de
Replonges



Sommaire

☆ Introduction

Diagnostic initial

- 1) Situation géographique
- 2) Un peu d'histoire
- 3) Populations
- 4) Infrastructures

Notre association

- 5) Statut de l'association
- 6) Vocation

Les moyens de fonctionnements

- 7) Constitution du bureau
- 8) Constitution des équipes et les modalités de recrutements
- 9) Locaux
- 10) Nature de nos activités
- 11) Restauration
- 12) Horaires
- 13) Modalités tarifaires
- 14) Modalités d'admissions
- 15) Communications
- 16) Modalités d'inscriptions
- 17) Conventions et partenariats
- 18) Budget

Santé

- P.A.I
- Enfants porteurs d'handicaps
- Propreté
- Situation sanitaire

Les modalités d'évaluation et de suivi du projet

Introduction

Ouvrir un accueil de loisirs pour les enfants et préadolescents ne va pas de soi. Parce que travailler avec l'humain est complexe, imprévisible, une telle expérience exige forcément une réflexion éthique et une organisation qui s'anticipe. Elle sera à la fois portée sur les objectifs et les moyens de notre action.

Ce document est l'appropriation et l'application du projet éducatif au sein de notre centre CAREL, éclairant les valeurs qui nous rassemblent et nous ressemblent. Il constitue la base du travail d'équipe, clé de voûte de l'organisation de notre accueil.

Diagnostic initial

1) Situation géographique



Notre centre de loisirs se situe dans la commune de Replonges. C'est une commune française située dans le département de l'Ain, en région Auvergne-Rhône-Alpes. C'est une commune du canton dont elle est le chef-lieu. L'altitude moyenne de Replonges est de 186 mètres environ. Sa superficie est de 16,60 km². La partie ouest du territoire de Replonges fait office de frontière entre l'Ain et la Saône-et-Loire. Son code postal est le 01750. Replonges est jumelée avec la ville allemande de Bad Waldssee.

Elle fait partie de la communauté de commune Bresse & Saône composée de 20 villages : Arbigny, Asnières-sur-Saône, Bâgé-Dommartin, Bâgé-le-Châtel, Boisse, Boz, Chavannes-sur-Reyssouze, Chevroux, Feillens, Gorrevod, Manziat, Ozan, Pont-de-Vaux, Reyssouze, Saint-Bénigne, Saint-André-de-Bâgé, Saint-Etienne-sur-Reyssouze, Sermoyer et Vésines.

Situé à moins de 4km de Mâcon, ce village connaît actuellement une forte croissance démographique, la population ayant doublée en cinquante ans. De plus, sa proximité avec les axes de circulations accentue ce phénomène et permet également le développement économique de la commune.

L'accès aux différents axes de circulations et de transports (départementales, transports en commun et deux entrées d'autoroutes), ont permis la construction de nouvelles habitations. De plus en plus de personnes viennent s'installer sur la commune pour le cadre verdoyant et partent travailler en ville.

2) Un peu d'histoire

La commune s'est d'abord appelée Riplungio à la fin du XE siècle, avec des variantes comme Riplongio, Riplongio, voir Ruitplongio. Au XVII^{ème} siècle, on trouve le nom de Replonge en 1636 puis Replonges en 1670. Ce nom reste inchangé depuis cette date. Le nom de Replonges provient du latin ripa, « rive, berge » et longe, « longue » et signifie donc « rive longue », Replonges n'étant pas loin de la Saône.

Blasonnement :

D'argent aux deux chevrons de sable encadrant une croisette pattée de gueules, au chef ondé d'azur chargé de deux clefs d'or passées en sautoir



L'occupation humaine de Replonges est vraisemblablement très ancienne du fait de sa situation au bord de la Saône, voie de communication naturelle, et ainsi que le prouvent les outils, silex, fragments de poterie, pièces de monnaie datant d'époques différentes, trouvés à l'occasion de travaux.

On retrouve des traces de présence [romaine](#) à Replonges par la découverte d'un ensemble funéraire, ainsi que des pièces de monnaie et des traces d'habitats. Une présence [gauloise](#) a également été mise en évidence par la découverte d'une statuette en bronze d'[Épona](#). Dans les textes, Replonges apparaît dès le commencement du Xe siècle.



3) Populations

Notre village comprend 3791 habitants au dernier recensement en 2019. Les habitants de Replonges se prénomment les Replongeardes et les Replongeards.

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	3 281	100,0	3 651	100,0	3 791	100,0
0 à 14 ans	697	21,2	772	21,2	772	20,4
15 à 29 ans	430	13,1	478	13,1	499	13,1
30 à 44 ans	743	22,7	747	20,4	712	18,8
45 à 59 ans	655	20,0	734	20,1	808	21,3
60 à 74 ans	505	15,4	600	16,4	661	17,4
75 ans ou plus	250	7,6	320	8,8	339	8,9

Tableau source INSEE

La population de Replonges est en hausse. C'est une **population qui rajeunit fortement** avec un indice de vieillissement de 1 personne de 65 ans ou plus pour 71.2 habitants de moins de 20 ans. La situation familiale des parents est très hétérogène, différentes catégories socioprofessionnelles sont représentées.

Cette forte présence de jeunes est un réel atout pour la commune. De nombreuses associations existent et se créent au fil des années. Cela révèle une forte implication des habitants.

Petite note d'information :

[Frédéric Bouraly](#), [acteur français](#) connu pour avoir incarné José dans [Scènes de ménage](#) habitait dans la commune ainsi que [Mélicha Da Costa](#) romancière française.

4) Infrastructures

De nombreux équipements existent sur la commune pour ces habitants (au-delà des restaurants, hôtels, services commerciaux, supermarchés...) tels qu'un pôle culturel disposant d'une bibliothèque et d'une grande salle de 140m², une ludothèque, une salle de sport, une salle de spectacle, un gymnase, deux terrains de foot, un skate park, un terrain de pétanque, un terrain de tennis et une aire de jeux pour les moins de 12 ans. Autant de lieux qui garantissent aux familles un confort pour pratiquer diverses activités au travers de plusieurs associations (aux totales aujourd'hui 43).

En ce qui concerne notre service jeunesse, la commune possède une école publique et une école privée, ainsi qu'un centre de loisirs. Le collège de secteur est celui de [Bâgé-la-Ville](#), même si parfois, certains élèves partent au collège privé de [Feillens](#), et le lycée de secteur est le lycée René-Cassin de [Mâcon](#).

Au Creux, un pôle « petite enfance » accueille les enfants en bas âge de 0 à 4 ans, un RAM est également proposé aux assistantes maternelles et à notre MAM.

Notre association

5) Statut de l'association

Notre centre d'accueil de loisirs sans hébergement est une association d'éducation populaire gérée par la loi 1901, ou tous les membres du bureau et du conseil d'administration sont bénévoles. Elle est agréée par le ministère du Service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports (SDJES, anciennement DDCS).

CAReL (**Centre d'Accueil Replonges Loisirs**) était autrefois appelé la Galipette. Il se situait dans une classe de l'école publique de Replonges, association créée en 1998. Son changement de nom a vu le jour en 2016, en remplacement de la Galipette. Son déménagement dans des locaux neufs, ainsi que le renouvellement des membres du bureau ont permis une belle remise à niveau pour l'association.

À la suite d'un problème financier, d'une baisse de fréquentation et de plusieurs départs des membres de l'association pour des raisons diverses, la Galipette ne se voyait plus exister. Une réunion a été organisée afin de trouver une solution. Le centre a pu compter sur l'aide du conseil municipal qui a voté une subvention exceptionnelle destinée à combler le déficit de l'association.



6) Vocation

Au-delà de proposer des accueils sur les temps de vacances et mercredis, il y a une volonté pédagogique sous-jacente à notre activité. Quels messages et quels apprentissages peuvent être transmis aux enfants ? Nous allons le préciser. Mais n'oublions pas que c'est le plaisir partagé au vivre ensemble qui demeure notre objectif essentiel.

Notre réflexion et notre travail doivent permettre à l'enfant de s'épanouir dans son environnement local. En fédérant les énergies, en développant le travail partenarial et la mise en commun de nos compétences au service de l'enfance. Nous lui permettrons de grandir dans un contexte riche et sécurisant. L'enfant trouvera alors auprès de l'adulte, un référent qui le guidera dans son apprentissage de la vie citoyenne.

Conscients de l'importance du rôle éducatif des parents, il importe d'associer ces derniers à notre réflexion, afin de ne pas nous substituer à leur rôle, mais de nous positionner en tant que soutien ou conseiller. La structuration du service enfance jeunesse, devra nous amener à réfléchir aux réalités et contraintes sociales vécues par l'enfant fréquentant les différents espaces de loisirs, à l'occasion des temps libres.

Notre projet éducatif, pensé à l'échelle communale, tiendra compte de toutes ces réalités, afin de répondre au mieux aux besoins des enfants, des jeunes et des parents. Notre rôle éducatif au sein du centre de loisirs se pose en complémentarité des parents et de l'école.

L'enfant étant au cœur de notre action, chaque temps de vie (accueil, activités, vie quotidienne, siestes, repas, sorties), prend en compte l'enfant dans sa singularité et ses spécificités. Motivée par des valeurs de respect, de développement, d'épanouissement individuel, d'échange collectif, de créativité et d'enrichissement constant, l'équipe s'attache à travailler en permanence au service de l'ENFANT.

Les moyens de fonctionnements

7) Constitution du bureau

Une association vit essentiellement grâce à ses membres, à leurs engagements et à leurs enthousiasmes. Une équipe de bénévoles formant un bureau s'engage à faire vivre le centre et à vous offrir un accueil de qualité pour vos enfants. À ce jour, elle est composée de 10 bénévoles : 5 membres du bureau à part entière ; une présidente, une vice-présidente, un trésorier et deux secrétaires. Puis 5 membres du conseil d'administration.

Pour pallier aux besoins du centre de loisirs, plusieurs réunions sont établies au cours de l'année entre chaque période de vacances scolaires, mais sont utilisés également en matière de communication les e-mails, et les réseaux sociaux. Nous offrons la possibilité à tous parents de venir découvrir notre accueil lors de notre assemblée générale en début d'année civile, et de rejoindre nos bénévoles pour ceux qui le souhaite.

8) Constitution des équipes et les modalités de recrutements

L'encadrement des enfants est assuré actuellement par une directrice diplômée d'un BP JEPS LTP et d'une équipe d'animation de 6 personnes sur les mercredis. L'équipe augmente jusqu'à 8 animateurs pendant les vacances.

L'ALSH est agréé par le ministère de la Jeunesse et des Sports. La réglementation impose un taux d'encadrement dans les accueils de loisirs qui est de :

- ❖ Un animateur pour 12 enfants à partir de 6 ans pendant **les vacances**
- ❖ Un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans pendant **les vacances**
- ❖ Un animateur pour 14 enfants à partir de 6 ans **les mercredis**
- ❖ Un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans **les mercredis**

Mais il existe également une variante pour les sorties baignades :

- ❖ Un animateur pour 10 enfants à partir de 6 ans dans l'eau
- ❖ Un animateur pour 6 enfants de moins de 6 ans dans l'eau

Nous devons respecter quotidiennement un quota d'animateurs diplômé ou non pour parfaire notre équipe, ce quota peut être calculé sur le site internet TAM (site de déclaration du centre et de tous ces animateurs).

Pour une moyenne de 50 enfants, nous avons besoin de 5 animateurs, 2 diplômés, un stagiaire BAFA ou autre, et un animateur non diplômé.

Le recrutement est fait tout au long de l'année en fonction des besoins du centre. Des annonces sont postées sur pôle emploi, sur notre page Facebook et sur le panneau numérique du village. Les futurs employés sont accueillis au sein du centre de loisirs pour les entretiens d'embauches, ou par visioconférences en fonction de leurs disponibilités. Ils sont embauchés en contrat CEE. Ils effectuent une journée travaillée de 10h00 par jour maximum, dont 30min de pause obligatoire. Le repas et le goûter sont offerts.

Après leur entretien et confirmation d'embauche, ces documents leur seront demandé pour la préparation de leur contrat :

- ❖ photocopie de leur carte d'identité
- ❖ photocopie de leur carte vitale
- ❖ photocopie des diplômes dans l'animation et PSC1
- ❖ Un extrait du casier judiciaire numéro 3 téléchargeable sur le site internet de « service-public.fr »
- ❖ photocopies des vaccins pour le DTP

9) Locaux

Depuis septembre 2016, nous bénéficions de nouveaux locaux annexés au gymnase de Replonges, offrant un plus grand espace d'accueil, que nous partageons avec le sou des écoles qui s'occupe de l'association de la garderie.

Les locaux sont composés :

- ❖ D'une grande salle principale.
- ❖ D'une petite salle qui sert d'étude (pour la garderie) et de salle d'activité ou de salle de sieste (pour le centre).
- ❖ D'une cuisine avec des équipements pour des ateliers culinaires.
- ❖ D'une régie pour le stockage du matériel pédagogique.
- ❖ D'une salle d'accueil composé des bureaux des deux associations.
- ❖ D'un local ménage.
- ❖ D'un vestiaire maternel et un vestiaire primaire.
- ❖ D'un sanitaire pour les grands et un sanitaire pour les petits.
- ❖ D'un sanitaire adulte avec plan à langer en cas de besoin et douche.
- ❖ D'une petite cour avec un revêtement plastique et de deux parkings, un pour l'équipe d'animation et un pour les familles.

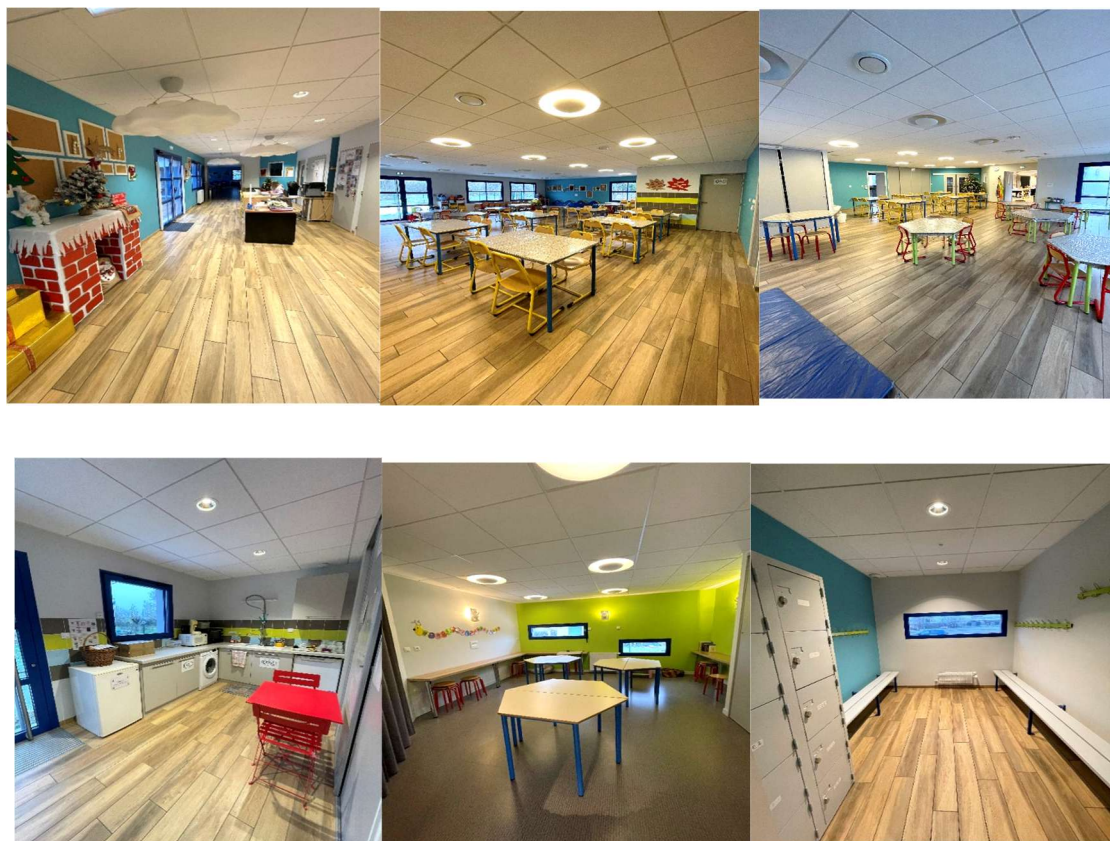
Sur nos différents temps d'accueils, et depuis 2020 (suite à la situation sanitaire), nous avons été dans l'obligation de réadapter l'organisation de nos locaux et de nos journées. Un espace maternel est installé et désinstallé chaque jour pour séparer le groupe des 3-5 ans aux autres enfants dans la salle d'accueil autour des bureaux.

Nous avons aussi divisé le groupe des 6-12 ans en « 6-8 ans » et « 9-12 ans » dans 3 lieux différents afin d'éviter moins de brassages. Nous utilisons uniquement les vestiaires du gymnase dès que nous pouvons sur les mercredis et avons accès au gymnase complet pendant les vacances uniquement.

Le centre est situé proche d'un parc public. Aux alentours se trouve deux petites forêts, un grand terrain d'herbe permettant les grands jeux et jeux sportifs, un city stade avec cage de foot, un espace jeux public avec des structures pour enfant, et une marre accompagné de son hôtel à insecte.

Nous avons la possibilité d'accéder aux différentes infrastructures qui compose le village de Replonges (bibliothèque..) en prenant contact avec chacune d'entre elles. La proximité nous permet d'y accéder facilement tout à pied avec les enfants.

Quelques photos :



10) Nature de nos activités

Nous proposons des activités diverses et variées pour nos trois groupes d'âge. Nous partons du principe qu'un enfant de type âge « 3-5 ans » n'aura pas les mêmes capacités qu'un enfant de « 6-8 ans ou 9-12 ans ». Il est donc important de connaître et faire connaître à notre équipe d'animation des différents besoins des enfants en fonction de leurs capacités. Il est important également de prendre en compte l'apprentissage fait à l'école par les maitresses. Nous sommes en complémentarité avec le secteur éducatif ainsi que les assistances maternelles.

Plus de précisions sur la nature de nos activités dans le projet pédagogique.

11) Restauration

Les repas sont consommés dans la cantine scolaire du village, celle-ci est partagée avec les deux écoles de Replonges. Nous passons par la société de restauration collective **S.E.R** pour la préparation des repas. Leur cuisine étant axée sur une cuisine « maisonnée » à base de produits frais et locaux.

Ils nous fournissent également les goûters et les pique-niques pour nos jours de sortie.

Les maternels se restaurent sur des petites tables adaptées à leur taille, et les primaires disposent de grandes tables. Les animateurs prennent le temps d'aider les enfants pour ce moment de partage et de convivialité. Ils sont attablés avec eux et n'hésitent pas à faire goûter les différents aliments proposés lors des repas. Un système de chef de table pour les primaires permet l'incitation à l'autonomie.

Les allergies alimentaires : pour les enfants ayant besoin d'une attention particulière ou d'aménagements spécifiques pour des raisons de santé, une convention de Projet d'Accueil individualisé (**PAI**) est mise en place sur le temps de restaurations. Chaque allergie est spécifiée à notre cuisinier jour par jour et demande une grande attention lors des repas pour notre équipe d'animation.

Voici un exemple de menus :



MENUS CAREL



MERCREDI 07 DECEMBRE	MERCREDI 14 DECEMBRE
TABOULE	SALADE VERTE 
BOULETTES D'AGNEAU	GRATIN DE POISSON 
RATATOUILLE	RIZ BIO
YAOURT	FROMAGE
FRUITS DE SAISON	TARTE AU CHOCOLAT
GOUTERS: COMPOTE  & BISCUIT	GOUTERS: PAIN-CONFITURE & FRUITS



POISSON MSC



HAUTE VALEUR
ENVIRONNEMENTALE



12) Horaires

Nous accueillons les enfants en journée complète au centre de loisirs pendant la période des **vacances scolaires**. L'accueil le matin se fait entre 7h15 et 9h00. Puis le départ du soir entre 17h00 et 18h30.

Ces horaires peuvent être modifiés pour des raisons de sorties planifiées ou pour des raisons d'organisations. Dans ce cas, les familles sont averties au préalable par e-mail.

En ce qui concerne **nos mercredis**, plusieurs choix sont possibles :

- **matin sans repas : de 7h15 à 12h00 – 12h30**
- **matin avec repas : de 7h15 à 13h30 – 14h00**
- **après-midi avec repas : de 12h00 – 12h30 à 18h30**
- **après-midi sans repas : de 13h30 – 14h00 à 18h30**
- **journée complète : de 7h15 à 18h30**

Conditions de prise en charge et départs des enfants :

Afin de respecter le bon fonctionnement des différents temps d'activités, les parents doivent impérativement s'engager à respecter les horaires d'accompagnement et de reprise de l'enfant ainsi que les modalités de réservation des différents temps d'accueil.

À l'arrivée, les familles doivent obligatoirement accompagner les enfants à l'intérieur de l'accueil de loisirs et les confier aux animateurs. La responsabilité de la commune est engagée à partir du moment où l'enfant est pris en charge par l'équipe.

Les enfants pourront être récupérés par leur(s) parent(s) sur l'accueil de loisirs aux heures de fonctionnement de celui-ci, ou par un tiers autorisé par la famille identifié sur la fiche de renseignements administratifs.

13) Modalités tarifaires

Les tarifs sont révisés chaque début d'année civile sur proposition des membres du bureau, votés lors de l'assemblée générale. Une adhésion à l'association est demandée annuellement et s'élève à 12€ pour un enfant, 15€ pour deux enfants et 18€ pour 3 enfants et 3€ supplémentaires par nombre d'enfants. La tarification dépend du quotient familial ainsi que du lieu d'habitation. Le tarif plancher étant de 11,00 € (aide de la commune et de la CAF incluses) et le tarif plafond à 22 €.

Mercredi :

Q. F	Matin sans repas	Matin avec repas	Après-midi avec repas	Après-midi sans repas	Journée complète
0 à 450	6 €	11 €	11 €	6 €	14 €
451 à 660	6.75 €	11.75 €	11.75 €	6.75 €	15.50 €
661 à 765	7.5 €	12.50 €	12.50 €	7.5 €	17 €
766 à 1000	8.75 €	13.75 €	13.75 €	8.75 €	19.50 €
Sup à 1001	10 €	15 €	15 €	10 €	22 €

Le règlement des familles pour les mercredis s'effectue à la fin de chaque mois, la direction envoie par e-mail une facture pour chaque famille. Le paiement se fait par chèque, espèces ou virement bancaire.

Le centre fonctionne avec un logiciel de facturation se nommant Noethys. Celui-ci nous permet de rentrer chaque information sur les familles, de prendre les inscriptions et d'encaisser les règlements.

Petites vacances :

Q.F	0 à 450	451 à 660	661 à 765	766 à 1000	Sup à 1001
Tarif	14.00€	15.50€	17.00€	19.50€	22.00€

Grandes vacances :

JUILLET, AOUT

	Journée centre		Journée centre		Journée centre
QF de 0 à 450		QF de 451 à 660		QF de 661 à 765	
Replonges	11,00 €	Replonges	12,50 €	Replonges	14,00 €
Crottet	11,50 €	Crottet	13,00 €	Crottet	14,50 €
St Genis sur Menthon	11,50 €	St Genis sur Menthon	13,00 €	St Genis sur Menthon	14,50 €
Extérieur	14,00 €	Extérieur	15,50 €	Extérieur	17,00 €
QF de 766 à 1000		QF sup à 1000			
Replonges	16,00 €	Replonges	19,00 €		
Crottet	16,50 €	Crottet	19,50 €		
St Genis sur Menthon	16,50 €	St Genis sur Menthon	19,50 €		
Extérieur	19,50 €	Extérieur	22,00 €		

Le règlement des familles pour les vacances s'effectue lors des permanences des inscriptions (un mercredi soir et un samedi matin) par chèque, chèques vacances ou espèces. Les parents peuvent choisir leurs inscriptions au jour, nous n'imposons pas d'inscription à la semaine.

14) Modalités d'admissions

Pour qu'un enfant puisse fréquenter le Centre d'Accueil Replonges Loisirs, son responsable légal doit :

- Être adhérent à l'association CAREL, (cotisation renouvelable par année civile)
- Remplir et compléter le dossier d'inscription (renouvelable par année civile)
- Fournir les pièces nécessaires au dossier d'inscription
 - Fiche de renseignement (une par famille)
 - Fiche sanitaire (une par enfant)
 - PAI (Projet d'accueil individualisé) si besoin
 - Assurance scolaire/responsabilité civile
 - N° allocataire, quotient familial de la CAF à jour à justifier pour chaque mois
 - Photocopie du carnet de vaccination
 - Justificatifs CAF et comité d'entreprise pour les personnes ayant des droits sur les périodes de vacances scolaires
 - Chèque de caution de 200€ pour les mercredis uniquement
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur du centre en signant sur la fiche de renseignement et en s'engageant à le respecter.

15) Communications

La relation avec les familles étant un élément important de notre projet, nous communiquons avec les familles par le biais de plusieurs moyens :

- ❖ **Téléphone** : 06.18.67.44.00
- ❖ **E-mail** : carel.replonges@gmail.com
- ❖ **Site internet** : <https://www.carel-replonges.fr/>
- ❖ **Page Facebook** : www.facebook.com/carel.replonges
- ❖ **Affichages au sein du centre de loisirs**
- ❖ **Panneau d'affichage devant l'école publique**
- ❖ **Tableaux numériques du village**
- ❖ **Diffusion d'e-mail auprès des écoles environnantes**

Nous utilisons également plusieurs outils informatiques pour gérer notre association :

- ❖ **NOETHYS** : Gestion des familles, inscriptions, feuilles de présence, facturations, attestations fiscales, chiffres CAF...
- ❖ **WORD** : Traitement de texte
- ❖ **EXCEL** : Tableau
- ❖ **PHOTOFILTRE, CANVA** : Confection des plaquettes pour les vacances
- ❖ **GOOGLE FORMS** : inscriptions des mercredis

En ce qui concerne la transmission de la journée de l'enfant, nos animateurs ouvrant le matin ne pourront pas établir la fermeture le soir pour ne pas dépasser leurs horaires de travail. Il est donc important qu'un maximum d'informations soit relayés entre l'équipe du matin et du soir pour que l'accueil réalisé soit de bonne qualité. Une ardoise est mise à disposition afin d'écrire les renseignements de la journée.

En ce sens un trombinoscope des animateurs est affiché à l'entrée pour l'équipe des mercredis et une vidéo de présentation de l'équipe est diffusée sur notre page internet Facebook pour chaque période de vacances scolaires. Cette vidéo est à la fois ludique et représentative de notre équipe et de notre bonne humeur.

16) Modalités d'inscriptions

Inscriptions des mercredis :

Nous disposons d'un lien internet Google Forms permettant de faire les inscriptions en ligne mois par mois. Une confirmation sera donnée pour la validation de l'inscription par e-mail. La facturation sera ensuite transmise par e-mail aux familles à la fin de chaque mois.

Les familles pourront annuler leur inscription en dernière minute jusqu'au mardi 15h30. Au-delà de cet horaire et sans nouvelles des parents, la journée sera facturée.

Inscriptions des vacances scolaires :

Plusieurs documents sont envoyés aux familles par e-mail pour l'inscription de celle-ci. Une plaquette avec le thème des vacances, un planning d'activités détaillées, et une fiche d'inscription avec les dates des permanences sont remis sur chaque période. Notre dossier famille et sanitaire reste constamment disponible sur notre site internet.

Nous proposons aux familles deux dates de permanence d'inscriptions au centre de loisirs en présentiel, un samedi matin de 9h30 à 11h30 et un mercredi soir de 17h30 à 19h30 trois à quatre semaines avant la période.

Ces permanences sont gérées par les bénévoles de l'association ainsi que la directrice du centre.

Nous acceptons les inscriptions de dernières minutes par e-mail ou téléphone après les dates de permanences dans la limite du raisonnable. Le paiement devra être également réglé avant le début des vacances.

Exemple de plaquette :

Centre Accueil Replonges Loisirs
Téléphone : 06.18.67.44.00
E-mail : carel.replonges@orange.fr
Adresse : 130 rue du Pape 01750 Replonges
Site internet : www.carel-replonges.fr et www.facebook.com/carel.replonges
Directrice : Elise LESBE

Vacances été 2021
Programme d'inscriptions pour les 3-12 ans
du lundi 11 avril au vendredi 23 avril

Statut de membre CAREL

Tu veux voir arriver sans que tes amis gâchent pour découvrir la nature d'ici.

- ✓ Droit de vote
- ✓ Droits d'adhésion
- ✓ Titres de porteur
- ✓ Art de vivre d'été
- ✓ Anciens des vacances
- ✓ Dragages
- ✓ Termes et conditions
- ✓ Livres de poche
- ✓ Inscription
- ✓ Grand jeu de Shang
- ✓ ...

Je programme tout ce plaisir et ce découvertes au sein de notre association.

UFCV

CAREL

Inscriptions au centre de loisirs :
Le samedi 27 mars de 9h30 à 11h30 et
De 14h00 à 16h00

TARIFS 2021

Si vous avez en votre possession des documents de notification de droits CAF, veuillez les présenter lors des inscriptions pour bénéficier des réductions.

Q. T.	0 à 450	451 à 660	661 à 750	750 à 1000	Sup à 1000
TARIFS	14,00€	15,50€	17,00€	19,50€	22,00€

Paiement :
Chèque, chèque vacances
Et espèces

Le jour de mon inscription il me faut :

- Un masque
- Un stylo
- Ma fiche d'inscription remplie
- Un paiement

Et un joli sourire !

你好

18) Conventions et partenariats

L'enfant étant considéré dans sa globalité, tous les partenaires et acteurs de son éducation sont associés :

- ❖ Familles
- ❖ CAF
- ❖ PMI
- ❖ SDJES

Nos partenariats :

- ❖ Comité des fêtes : prêt de matériel évènementiel
- ❖ Club de foot de Feillens : mise à disposition d'animateurs
- ❖ Club de judo Bresse Saône : initiation gratuite au judo
- ❖ Fédération UFCV : mise à disposition de matériel pédagogique et organisation de sorties et spectacles
- ❖ Mairie de Replonges : prêt des locaux du centre de loisirs et du gymnase, aide pour nos camps
- ❖ La presse : le progrès, la voix de l'Ain
- ❖ Bag'Evasion et la cabane des copains : inter centre

Nos prestataires :

- ❖ URSSAF
- ❖ ANCV
- ❖ S.E.R : gestion des repas
- ❖ Carr'eau nettoyage : gestion du ménage
- ❖ B.R Audit : gestion comptabilité
- ❖ Crédit Agricole : gestion financière
- ❖ Axa assurance
- ❖ Free : gestion forfait téléphone
- ❖ Compagnie de bus Kéolys : gestion des transports
- ❖ Garage cornu : location de mini bus
- ❖ Pichon et dix doigts : commande de matériel pédagogique
- ❖ Sorties de consommations
- ❖ Intervenants auprès du centre de loisirs

19) Budget

Le budget est voté et planifié tous les ans par les membres du bureau en fonction des aides (subventions caf et mairie) en vue pour l'année et est basé sur une fréquentation moyenne du centre.

La mairie de Replonges aide aussi à l'investissement de matériel soit 40% du prix sur présentation de facture pour une plafond de 8000€ renouvelable tous les 5 ans.

Tout le long de l'année, différentes actions comme des kermesses, fête de fin d'année, ventes alimentaires sont menées pour faire rentrer des fonds pour notre association.

Nous sommes toujours à la recherche de bonnes idées.

Santé

- [P.A.I](#)

Toutes maladies chroniques et notamment des allergies sont à signaler lors de l'inscription de l'enfant et feront l'objet d'un PAI (projet d'accueil individualisé).

En cas de traitement médical, il est demandé à la famille d'éviter une prescription pendant les heures de présence au Centre de loisirs. Cependant, les traitements pourront être administré par la directrice au Centre de Loisirs exceptionnellement, sur présentation d'une ordonnance datée et signée et d'une autorisation écrite datée et signée des parents.

Les médicaments ne doivent pas être laissé à l'enfant, mais remis au responsable en personne et vérifiés quotidiennement au niveau des dates de péremption.

Un rendez-vous peut être pris avant l'inscription de l'enfant pour discuter et approfondir la prise de traitement, ainsi que la démonstration des premiers gestes en cas de crise grave.

- [Enfants porteurs d'handicaps](#)

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » prévoit, dans son article 2, la nécessité d' «assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans le cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie». Par ailleurs, d'ici le 1er janvier 2015, tous les établissements recevant du public devront être accessibles aux personnes en situation de handicap.

Il n'existe pas de réglementation spécifique, à ce jour, concernant les modalités d'accueil d'enfants en situation de handicap en ACM. Cet accueil entre dans le cadre de la réglementation générale actuelle tant en matière de normes d'hygiène et de sécurité des locaux que des conditions d'organisation et de pratique des activités qui sont ainsi proposées dans les accueils collectifs de mineurs.

Cependant, la réglementation générale en ACM, prévoit un certain nombre de dispositions à prendre en compte pour conduire un projet d'intégration :

- Article R227-25 du Code de l'Action sociale et des Familles : Tout directeur d'un ACM doit indiquer dans son projet pédagogique les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps.
- Article R227-25 du CASF : Tout directeur d'un ACM doit indiquer dans son projet pédagogique « les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps.

Nous conseillons aux familles de créer un premier contact avec notre centre de loisirs afin de prendre connaissance de leur demande et de l'handicap que peut porter leur enfant. L'objectif sera de déterminer si notre accueil convient bien aux attentes de la famille, si notre équipe pédagogique est formée sur le sujet, et si nos locaux seront adaptés. Nous disposons à ce jour d'un centre de loisirs validé par la PMI, et sans étage donc accessible aux fauteuils roulants .

- [Propreté](#)

Concernant les maternels, l'inscription ne sera possible que si l'enfant est propre avec l'accord du bureau. Nous serons conciliants sur les petits « accidents », mais le centre ne dispose pas de matériel de change (couches) pour les plus petits, et l'équipe d'animation n'est pas formée pour ce genre de cas.

Nous prenons le temps de poser la question aux parents à chaque nouvelle inscription.

- [Situation sanitaire](#)

Covid19 :

Depuis 2020, nous vivons malheureusement une nouvelle épidémie mondiale s'appelant la « covid-19 ». Suite à de nombreux dispositifs pour combattre ce virus, plusieurs protocoles ont été mis en place par le ministère de la Santé et de la prévention afin d'offrir la possibilité aux enfants le retour en milieu collectif.

Pour se faire, en voici quelques mesures :

Au préalable : Les responsables légaux des mineurs jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ce que leur enfant ne prenne pas part à l'accueil en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez lui. De même, ils s'engagent à respecter les règles d'isolement prescrites par les autorités sanitaires et veillent à informer le responsable de la structure. Les personnels appliquent les mêmes règles.

Nous invitons les familles et les enfants à :

- ❖ Ne pas apporter de jouets de la maison au centre
- ❖ Bien se laver les mains en arrivant au centre et plusieurs fois par jour
- ❖ Mettre la main devant sa bouche quand je tousse
- ❖ Apporter une petite bouteille d'eau ou une gourde pour la journée afin d'éviter le brassage de verre
- ❖ A rester à l'extérieur du centre en cas de symptômes pour le temps d'accueil (parents)
- ❖ A porter un masque et un stylo lors des permanences d'inscriptions (parents)
- ❖ Respecter les 7 jours de confinements en cas de test positif

Activités physiques et sportives : Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour la prochaine année.

Elles se déroulent selon les modalités suivantes :

- **socle** : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction
- **niveau 1 / niveau vert** : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction
- **niveau 2 / niveau orange** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), elle se fait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité. Les sports de contact ne sont pas autorisés.

- **niveau 3 / niveau rouge** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe en extérieur. Toutefois, lorsque la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont autorisées.

Contact-tracing : Les règles de contact-tracing applicables aux ACM sont celles arrêtées par les autorités sanitaires pour les adultes et enfants en population générale. Elles sont présentées sur le site jeunes.gouv.fr.

Application des gestes barrières : Le respect des gestes barrières rappelés ci-après est recommandé dès le socle des mesures. Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.

- Nos locaux sont nettoyés et désinfectés deux fois par jour par l'équipe et par notre prestataire de ménage. Un produit spécial « apaisin » est fourni par la mairie ainsi que des gants jetables pour cette désinfection.
- Nous ouvrons les fenêtres plusieurs fois par jour entre chaque récréation.
- Les jouets maternels et primaires ne sont pas mélangés. Nous continuons d'éviter au maximum de brassage entre les différents groupes d'âge.
- Les couvertures et doudou sont lavés au minimum une fois par mois à 60 degrés.
- Le port du masque n'étant plus obligatoire en cette période de fin d'année 2022, une boîte reste quand même à disposition de l'équipe en cas de besoin ainsi que du gel hydroalcoolique.
- Les parents et l'équipe d'animation doivent impérativement informer le plus rapidement possible le centre de loisirs en cas de test PCR positif ou de cas contact.

Les modalités d'évaluation et de suivi du projet

Le travail d'évaluation quel que soit son niveau prendra en compte des éléments quantitatifs et qualitatifs. Nous définirons, pour chaque niveau, un mode et une organisation d'évaluation, qui permettra de rendre compte au plus juste de la réalité et des actions à envisager par la suite.

Nous procéderons à plusieurs niveaux d'évaluation :

- ☆ L'évaluation du projet d'activité de l'équipe. Cela concernera le programme mis en place par les animateurs tout au long de l'année. Ce sera le niveau d'évaluation le plus fréquent, car une réunion d'équipe et de bureau se tiendra après chaque période de vacances afin de suivre l'évolution des activités, des finances et des projets.
- ☆ L'évaluation du projet pédagogique se fera tout au long de l'année, afin de préciser chaque année de nouveaux objectifs. Ce travail sera certainement le plus important dans les trois prochaines années, au regard du nouveau départ de l'accueil de loisirs.

Date : 06/11/2023

Signatures :

Sabine CHEVALLIER
Présidente du centre CAREL

Elise LO RE
Directrice du centre CAREL



ASS. CAREL
120 RUE DU PAGET
01750 REPLONGES
SIRET 42099160600013
www.CAREL-REPLONGES.FR

